



*Municipalité de Chute-Saint-Philippe*  
560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

## **AVIS DE MOTION**

### **RÈGLEMENT # 312-2022 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS ET DU MAIRE SUPPLÉANT DE LA MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT- PHILIPPE**

AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR LE CONSEILLER BERTRAND QUESNEL À L'EFFET QUE SERA PRÉSENTÉ POUR ADOPTION LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2022 À 19H00 LE RÈGLEMENT NUMÉRO 312-2022 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS ET DU MAIRE SUPPLÉANT ET EN CE SENS, UN PROJET DE RÈGLEMENT A ÉTÉ PRÉSENTÉ ET DÉPOSÉ À LA SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022, POUR ÉTUDE ET CONSULTATION AVANT L'ADOPTION DUDIT RÈGLEMENT.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal selon les heures normales d'ouverture ou en ligne sur le site internet officiel de la municipalité : [www.chute-saint-philippe.ca](http://www.chute-saint-philippe.ca)

Donné à Chute-Saint-Philippe ce 14 septembre 2022

Éric Paiement,  
Directeur général et trésorier.